

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2013

Réception par le Prefet : 08/07/2013

Publication : 12/07/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-7-6-7

Séance du vendredi 5 juillet 2013

PARTICIPATION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DU COMMISSARIAT A L'AMENAGEMENT DU MASSIF DES VOSGES

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- d'accorder une subvention de fonctionnement en faveur du Commissariat de Massif à l'Aménagement des Vosges, d'un montant total de 15 000 € (payable à la Préfecture de la Région Lorraine) pour l'organisation d'un séminaire « Rencontre du Massif des Vosges ». Les crédits seront prélevés sur le programme F744, chapitre 65, fonction 94, nature 65731 ;
- d'autoriser le versement de ce montant au Commissariat de Massif à l'Aménagement des Vosges (rattaché à la Préfecture de la Région Lorraine).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions